

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 25 juillet 2025 portant nomination des membres du Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques

Extrait

A.M. 10-02-2026

M.B. 03-03-2026

Par arrêté ministériel daté du 10 février 2026, la Ministre de la Culture a décidé ce qui suit :

L'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 25 juillet 2025 portant nomination des membres du Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques est remplacé par ce qui suit :

« Sont nommés membres du Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques pour une durée de cinq ans à compter du 05 août 2025 :

	Effectifs	Suppléants
1°) experts en langue française, dont au moins un issu de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises, dans l'une des matières suivantes :		
a) la linguistique	Anne-Catherine SIMON	/
b) la sociologie	Arnaud HOEDT	Jérôme PIRON
c) l'enseignement et la formation	Geneviève GERON Salima EL KAROUNI	/ /
d) l'alphabétisation et l'accueil des migrants	Paul ERNST	Pascal Xavier ADAM
e) la recherche et le développement	Dan VAN RAEMDONCK	/
f) l'ingénierie linguistique	Nicolas MAZZIOTTA	/
g) la protection et la promotion du travailleur, du consommateur et de l'utilisateur des services publics	Anne VERVIER	/
h) la communication et les médias	Céline COCQ Martine Versonne	/ /
i) la terminologie	Marie STEFFENS	/
j) les lettres	François PROVENZANO	Sémir BADIR
2°) experts en LRE, selon une représentation équilibrée des différentes variétés linguistiques :		
	Esther BAIWIR Bernard THIRY Romain BERGER	/ / /

	Dominique HEYMANS (h)	/
3°) expert en langue des signes :		
	Laurence MEURANT	/

».

L'arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.